

**Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Ermenonville et Montagny-Ste-Félicité-Ste-Félicité
du 10 décembre 2018 à 20 h 00 à Montagny-Ste-Félicité-Ste-Félicité**

Présents :

Pour Montagny-Ste-Félicité : M DOUET, Président, Mme BOULANGER, vice-présidente, Mme GON, titulaire, M BORIE, suppléant.

Pour Ermenonville : M PETREMENT, Mme MORIN, titulaires, Mme HUGARD, suppléante.
Mme LOCRE, secrétaire du SIVOS.

Absentes excusées : Mme POCHOLLE, titulaire, Mmes STEIN, TESSIER, suppléantes.

Absents : Mme SPELTA-RAMOS, M GRIMOUT

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER.

Ordre du jour :

Délibérations

- Situation financière (fichiers joints) :
 - * 1 - Mise à jour répartition parts communales 2017
 - * 2 - Extrascolaire : coût total 2017
 - * 3 - Restes à réaliser 2018
 - * 4 - Simulation dépenses/recettes 2018
 - * 5 - Grand livre 2018
- Demande d'avances
- Situation du personnel (fichier joint) :
 - * 6 - Charges de personnel 2019
- Proposition d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Indemnité de conseil 2018 allouée au comptable du Trésor

Communications diverses

Signatures des comptes rendus précédents par les membres présents.

M DOUET ouvre la séance après avoir demandé d'observer une minute de silence (pour donner suite à la demande de Monsieur PETREMENT) à la mémoire de Monsieur MOULIN, décédé en août dernier.

DELIBERATIONS :

Situation financière :

M DOUET commente les documents remis à tous les membres préalablement à la séance. Annexes 1-2-3-4 jointes à ce compte rendu.

Remarques de M PETREMENT :

- Les dépenses en achats de matériels n'apparaissent pas dans le bilan 2017 des centres de loisirs de Montagny. M DOUET précise qu'elles sont sur la ligne petit équipement. Cela semble bien faible pour M PETREMENT. M DOUET indique qu'une partie des activités est également consacrée à la préparation des repas à thèmes. Une partie des dépenses est donc enregistrée dans la ligne alimentation.
- M PETREMENT s'étonne également de l'importance des recettes de la C.A.F.O., comparées à celles d'Ermenonville et demande à avoir le décompte des heures déclarées. M DOUET lui indique qu'il lui fera parvenir et ajoute que le détail des dépenses comme des recettes apparaît dans le grand livre.
- M DOUET précise qu'il y a en moyenne une quinzaine d'enfants participant au centre aéré de Montagny.
- Ce bilan fait apparaître un montant total à reverser au SIVOS de 8 345,48 €. Ce versement a été effectué.
- M DOUET indique que les prévisions budgétaires seront donc respectées mais que le problème de trésorerie va de nouveau se poser d'où le passage au point suivant.

Demande d'avances

M DOUET explique, comme l'an passé, la différence entre budget et trésorerie et sollicite donc une avance de la part des communes. Mme MORIN acquiesce en précisant que c'est la même chose dans toutes les collectivités, associations et même les entreprises.

M PETREMENT indique ne pas comprendre, que si le budget avait été correctement voté, il n'y aurait pas de problème de trésorerie et conclut que la commune d'Ermenonville ayant clôturé les dépenses et recettes 2018 ne pourra pas verser d'avance.

M DOUET répond qu'il ne veut pas s'engager dans des débats stériles et propose que dans ce cas les sommes dues par le SIVOS à la commune d'Ermenonville ne lui soient remboursées qu'en 2019, ce que M PETREMENT accepte.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Situation du personnel

M DOUET présente l'annexe 6 et précise que la simulation qui est présentée montre que nous pouvons assurer les charges de personnel avec des dépenses identiques à celles de 2018 en conservant le personnel au moins jusqu'en septembre 2019, celui-ci ayant accepté d'assurer la part du ménage de l'école de Montagny-Sainte-Félicité qui était faite par la femme de ménage qui n'est plus là.

Nous apportons ainsi aux enfants et aux parents une organisation pratiquement identique à celles du pré-péri de l'an dernier en offrant 1 heure gratuite. Une cinquantaine d'enfants participent à ces activités gratuites.

Mme HUGARD demande pourquoi, malgré la baisse des effectifs, nous gardons tous les employés. M DOUET lui répond que la femme de ménage n'étant plus là et que l'une des ATSEM étant en congé maternité, les économies réalisées permettent de garder tout le personnel.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Proposition d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

M DOUET présente une liste émanant du trésor public pour l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 321.39 €.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Indemnité de conseil 2018 allouée au comptable du Trésor.

Le décompte présenté par le Trésor Public fait apparaître un montant net de 333.43 € d'indemnités au titre de l'année 2018.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

- M DOUET annonce que le PEdT (Projet Educatif Territorial) proposé par le SIVOS a été accordé. Cela permet le doublement des allocations de la C.A.F.O. pour les activités des mercredis.

M DOUET précise qu'une dizaine d'enfants de Ver-Sur-Launette y participent, les modalités de paiement ayant été acceptées par la commune de Ver-sur-Launette.

- Les Editeurs d'Education ont adressé un courrier concernant les ressources pédagogiques 2019 pour l'école primaire et informant de l'évolution des programmes scolaires, ce qui engendrera un coût supplémentaire. M DOUET indique que ce sera à prendre en compte au moment du vote du budget 2019.

La séance est levée à 20 h 40.